

Compte Rendu Conseil Municipal

Commune de Voué

Ouverture de la séance du conseil le 14.10.2019 à 19h00

Présents :

Monsieur Alain STEINMANN, Monsieur GRANDIDIER Laurik, Monsieur Franck MARIE, Mme Anne LEBAILLY Monsieur Olivier DESCROIZETTE, Madame Emmanuelle CHARTON

Excusés :

Madame BARRO Alexandra qui a donné pouvoir à Monsieur Alain STEINMANN, Monsieur Philippe THOUARD, Monsieur Dominique RAMOS-LAGE, Monsieur Philippe COSSON, Monsieur David BOURQUI qui a donné pouvoir à Madame Emmanuelle CHARTON

Absents :

Monsieur Daniel TRANCHAND, Madame Patricia DORSON, Madame STEVENIN Nathalie,

La séance du conseil débute par la précision des règles du quorum. Pour le conseil municipal de VOUE, le quorum se porte à 8 personnes présentes. N'étant que 6 personnes à l'ouverture, et comme le prévoit les textes, le conseil sera reporté au Jeudi 17/10/2019 sans obligation de quorum.

Ouverture de la séance du conseil le 17.10.2019 à 19h15

Présents :

Monsieur Alain STEINMANN, Monsieur GRANDIDIER Laurik, Monsieur Franck MARIE, Mme Anne LEBAILLY Monsieur Olivier DESCROIZETTE, Madame Emmanuelle CHARTON, Monsieur Philippe THOUARD,

Excusés :

Madame BARRO Alexandra qui a donné pouvoir à Monsieur Alain STEINMANN, Madame Patricia DORSON

Absents :

Monsieur Daniel TRANCHAND, Madame Patricia DORSON, Madame STEVENIN Nathalie, Monsieur Dominique RAMOS-LAGE, Monsieur Philippe COSSON, Monsieur David BOURQUI

La séance du conseil débute par la précision des règles du quorum. Pour le conseil municipal de VOUE, le quorum se porte à 8 personnes présentes. Ce conseil étant le report du lundi 14/10/2019, le quorum n'est pas obligatoire.

Lecture du dernier compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 13/09/2019.

Monsieur Le Maire apporte toutes les explications sur les travaux effectués et la livraison à venir du véhicule qui sera financé en crédit-bail sur 60 mois avec entretien inclus.

Points à l'ordre du jour :

1. Modification de budget – Section Investissement

Sur demande de la Trésorerie il convient d'affecter les pénalités de l'affaire QG d'un montant de 1500 € en compte 672 en lieu et place du compte 6227.

Vote : 8 pour

Pour faire face aux dépenses d'investissement qui auront lieu avant la fin de l'année 2019, il convient également de procéder à la décision modificative suivante :

- En fonctionnement :

Recettes : 7788 :	+ 4000 €
Dépenses : 022 :	- 5000 €
023 :	- 20 000 €
60621 :	+ 5000 €
615231 :	+ 24 000 €

- En investissement :

Recettes : 021 :	- 20 000 €
Dépenses : 2151 :	- 20 000 €

2. Projet de rénovation de la route Impériale

Monsieur Olivier DESCROIZETTE a présenté le gros travail effectué depuis plus de 2 ans avec le bureau d'études et le conseil départemental.

Chacun a pu apporter ses idées et diverses modifications sont à prévoir.

Une présentation sera faite aux habitants de la commune le 7/11/2019 à 19h à la salle des fêtes de la commune.

Le devis se porte sur un montant maximum de : **2 028 299.25 € HT** soit **2 433 959.10 € TTC.**

(NB : ce devis est brut et ne tient pas compte des différentes aides ou subventions attendues).

La décision définitive ne s'effectuera qu'après établissement d'un plan de financement.

Toutefois afin de respecter les délais légaux le conseil municipal donne pouvoir à

Monsieur Le Maire pour :

- Dépôt du dossier accompagné du devis du maître d'ouvrage C3I pour un montant de :
2 028 299.25 € HT soit 2 433 959.10 € TTC
- Dépôt du dossier de subventions : - DETR (taux plein)
 - Conseil Départemental (taux plein)
 - Région Grand EST (taux plein)
 - BASSIN SEINE NORMANDIE (taux plein)

Vote : 8 pour

Financement après obtention des subventions :

- Emprunts bancaire – remboursable sur 240 ou 360 mois.
- Emprunts à court terme ou billet financier pour la TVA. Remboursement dès le retour de l'état sur la FCTVA.

3) Délibération sur le projet de modification du périmètre des arrondissements de TROYES, NOGENT SUR SEINE et BAR SUR AUBE avec l'intégration de la communauté de communes ARCIS-MAILLY-RAMERUPT dans l'arrondissement de NOGENT SUR SEINE.

- Après lecture du courrier de Monsieur Le Préfet sur le projet cité ci-dessus, le conseil municipal ne comprend le sens de cette décision et surtout se fait de l'éloignement vers NOGENT SUR SEINE soit 1h20 de route pour un aller et la méconnaissance de NOGENT SUR SEINE sur notre territoire.

Vote : 8 contre – 0 pour – 0 Abstention

La séance a été levée vers 21h00.